

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-03-22-002
Séance du 22 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, à la salle polyvalente lieu exceptionnel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	A	C. GUILLEMOT
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	P	
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	A	I. GALLAGA
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Pouvoirs : 2

Quorum : 15

Objet : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Rapporteur : Philippe BELAIR, Maire

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur,

Considérant que ce pourcentage offre la possibilité de fixer le nombre d'adjoints à huit maximum,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- De fixer à huit le nombre d'adjoints au maire.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260322-2026-03-22-002-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260322-2026-03-22-002-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2026

2026-03-22-002